

Riel était un égoïste mercenaire et de sang-froid et nous ne pouvons pas comprendre comment ses compatriotes de Québec aient pu s'aveugler au point d'épouser sa cause, qui n'était pas plus la cause des Français que celle des autres Canadiens.

Et le même journal, le 18 novembre, disait :

Il est évident, en conséquence, que la sympathie de la population de Québec a été excitée, non par les injustices des métis, mais par le sang français qui coulait dans les veines de Riel. Ils ont entrepris de soutenir le criminel à cause de sa nationalité et on leur a montré que les lois du Canada ne font exception de personne.

Je cite ces extraits, non dans le but de critiquer le sentiment qui a prévalu parmi nos amis de la province de Québec, mais dans le but de montrer ce qu'était le sentiment sur le lieu ou près du lieu, en tant que nous pouvons nous en assurer par la presse, à l'époque qui a suivi immédiatement l'exécution, et ces déclarations viennent d'un journal on ne peut plus hostile au gouvernement actuel. Mais, M. l'Orateur, sur cette question de criminalité, pour baser notre décision, nous n'avions pas seulement les témoignages qui ont motivé la condamnation de la conduite du prisonnier du commencement à la fin. Nous avions des représentations envoyées au gouvernement relativement aux cas des autres prisonniers d'Etat qui étaient alors entre nos mains. En les examinant, nous avons trouvé des représentations relatives à la culpabilité de Louis Riel, représentations qu'il était impossible de ne pas apprécier, représentations favorables aux autres prisonniers d'Etat et qui leur étaient favorables pour cette raison qu'ils étaient des victimes entre ses mains tyranniques : et, M. l'Orateur, bien que ces représentations n'eussent pas été faites dans le but de lui causer du tort, si nous n'en avions pas tenu compte, si nous avions commué cette sentence et que nous eussions été obligé de produire ces documents, le gouvernement aurait été censuré en cette Chambre pour n'avoir pas tenu compte de ces témoignages venant des sources les plus désintéressées, témoignages qui condamnaient directement le prisonnier, et pour n'en avoir pas tenu compte sous le misérable prétexte qu'ils lui avaient été soumis en rapport avec les causes de quelques autres individus. Qu'a dit l'évêque Grandin dans une pétition envoyée par lui au gouvernement, après le procès et la condamnation de Riel, et après que la sentence eût été prononcée ?

Et, relativement à ce qu'il a dit et à ce que quelques-uns des autres ecclésiastiques du Nord-Ouest ont dit, je ne puis admettre un énoncé fait vendredi soir par l'honorable député de Durham-Ouest, relativement au sentiment de ces personnes envers le condamné. Il a donné à entendre que s'il pouvait y avoir erreur dans leur jugement, ces erreurs étaient probablement contre le prisonnier, parce qu'il s'était montré hostile à leur croyance, parce qu'il avait renié leur religion. Mais celui qui a lu l'histoire de ces troubles du Nord-Ouest sait que la conduite de ces hommes n'a été influencée par aucune considération semblable. Tous savent que depuis le premier jusqu'au dernier, lorsqu'il s'est reconcilié avec eux—je vais plus loin et je suis obligé par la générosité et la vérité, de dire que depuis le moment où la loi s'en est emparé et avant qu'il se reconciliât avec eux—tous savent, dis-je, que la conduite de ces messieurs, depuis le premier jusqu'au dernier, ont tenu envers lui, les efforts qu'ils ont faits pour lui, ont été caractérisés non seulement par la générosité, non seulement par la sympathie, non seulement par le pardon, mais je pourrais presque dire, au sujet de quelques-uns d'entre eux, par des actes de partialité sans faits en sa faveur. Je n'ai pas cité le témoignage des témoins qui étaient contre Riel, mais j'ai cité le témoignage d'hommes qui, malgré les insultes et les outrages dont on les avait abreuvés, eux et leur religion, ont combattu jusqu'au dernier moment pour le sauver. L'évêque Grandin dit :